



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 09/07/2014

Référence
2014_07_33

Objet de la délibération
Conception, développement, hébergement et maintenance du site internet du pôle métropolitain du Pays de Brest : avenant n°1 au marché Evernet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	30	33

Date de la convocation
02/07/2014

Date d'affichage
02/07/2014

Vote
A la majorité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 2

L' an 2014 et le 9 Juillet à 10 heures , le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , au Siège de la communauté de communes de l'Aulne maritime sous la présidence de Monsieur CUILLANDRE François, Président

Présents : , Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CUILLANDRE François, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loic, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel représenté par son suppléant LE GALL André, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André TANGUY Bernard,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme QUIGUER Tifenn, à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, MM : CALVEZ Christian, à M. TALARMAIN Roger, GOURVIL Armel, à M. CUILLANDRE François, PELLICANO Fortuné, à M. MASSON Alain, SIFANTUS Bruno à Mme MALGORN Bernadette,

Excusé(s) : Mme FORTIN Laurence, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurban, NEDELEC Yohann, RIOUAL Bernard

Assistaient en outre à la réunion :
Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

Objet de la délibération :
Conception, développement, hébergement et maintenance du site internet du pôle métropolitain du Pays de Brest : avenant n°1 au marché Evernet

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a conclu un marché de services en procédure adaptée avec la société Evernet ayant pour objet la conception, le développement, l'hébergement et la maintenance du site internet du pôle métropolitain du Pays de Brest. Il a été notifié le 10 mars 2014 avec comme délai d'exécution le 30 septembre 2014.

Accusé de réception

029-200033736-20140709-2014_07_33-DE

Reçu le : 16/07/2014

Le conseil de développement dispose actuellement d'une rubrique sur le site web du pôle métropolitain du Pays de Brest. Ce dernier est en cours de refonte. Le conseil de développement souhaite disposer d'un site lui étant dédié. L'objectif est de rendre lisibles les activités du Conseil de développement et de bien les distinguer de celles du pôle métropolitain.

Pour ce faire, par souci de mutualisation, il est proposé que le site du conseil de développement reprenne le socle technique et les principales fonctionnalités du site web du pôle métropolitain en cours de création.

Aussi il s'avère nécessaire de passer un avenant n°1 au marché précité afin de prendre en compte :

- la création du site du conseil de développement d'un montant de 2 520 euros HT soit 3 024 euros TTC
- le nouveau montant du marché : 23 560 euros HT soit 28 272 euros TTC
- la prolongation du marché pour une durée de 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 novembre 2014, afin de réaliser le site internet du conseil de développement.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président à signer l'avenant à intervenir, avec le titulaire et au montant indiqué ci-dessus.

Décision du Comité syndical :

A la majorité, les membres du Comité syndical approuvent les dispositions qui précèdent et autorisent le Président à signer l'avenant à intervenir, avec le titulaire et au montant indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Brest, le 15 juillet 2014



François CUILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20140709-2014_07_33-DE

Reçu le : 16/07/2014